



110593 - Le port par les enfants d'habits serrés et courts ordonné par le mari malgré l'objection de l'épouse

question

Comment juger le port de la short par des enfants presque majeurs? Que devrais-je faire si ma fille refuse de porter le voile et le manteau? Que devrais-je faire avec mon mari? C'est un homme très dur et je souffre énormément à cause de lui. Il cherche à éviter à nos enfants tout ce qui est interdit par la religion -même si lui-même en commet-. Que faire dans ce monde où tous les adeptes de l'Islam versent dans l'extrémisme en toute chose. Comment, vu les problèmes et les moments difficiles que je vis, pourrai-je apprendre l'Islam. On dit qu'il est interdit à l'épouse de désobéir à son époux.. Comment faire puisque je ne suis pas assez sûre de la fiabilité de ses connaissances pour pouvoir le suivre? Quelle est la solution?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, certes, les bateaux qui sillonnent les océans et transportent des personnes ne peuvent fonctionner correctement s'ils ne sont pas placés sous un bon commandement capable de les conduire à bon port. La famille musulmane est aujourd'hui comme un bateau qui fraye son chemin au milieu d'un océan déchaîné constitué par des troubles et des épreuves destructrices. Les ennemis de la religion se sont coalisés pour affaiblir, voire tuer la famille musulmane. Ils ont utilisé tous les moyens possibles pour y parvenir. Voici les conférences internationales qui passent d'un pays à un autre. Elles sont organisées régulièrement sous une direction internationale. Leur objectif est de détruire la famille musulmane en la disloquant, en lui retirant la pudeur et la chasteté. Voici les chaînes de télévision satellitaires qui font leur sale besogne contre la famille musulmane comme les journaux à grande diffusion et d'autres médias. Ils concourent tous vers un seul objectif qui est assez clair pour celui qui les suit attentivement. Le bateau de la famille



musulmane poursuit sa route au milieu de ce déferlement de vagues déchaînées. À moins de trouver un commandant sage et raisonnable, il va se détruire et se transformer en épave. Le chef de famille est le commandant du bateau. Nous n'avons rien à reprocher à un père qui éprouve des craintes sur le sort de sa famille et sa descendance. Les facteurs de détérioration des mœurs sont devenus trop puissants pour être jugulés par le seul chef de famille. Que dire quand s'y ajoute le manque de coopération de son épouse dans sa tâche de direction? Que dire si, en plus, elle s'oppose à l'effort qu'il déploie pour sauver la famille de ces troubles et facteurs de dégradation?!

Sœur auteur de la question! Sachez que l'affaire n'est pas facile et que vous devez être la première assistante de votre mari dans toute entreprise menée pour la bien de votre famille. Même si vous n'êtes pas convaincue de la justesse des dispositions et décisions qu'il prend, il ne faut pas s'opposer à lui et lui désobéir, surtout pas devant vos enfants car une telle attitude laisse de très mauvais effets sur l'éducation des enfants. Ce que le père veut peut être soit une chose recommandée dans un texte religieux ou une chose qu'il considère comme conforme aux intérêts de la famille ou de nature à lui éviter une dégradation. Si on peut discuter avec lui dans le second cas, tel n'est pas le cas dans le premier car la loi religieuse doit régir tous nos comportements et nous n'avons pas le choix de ne pas l'accepter et l'appliquer.

Deuxièmement, sœur auteur de la question! Sachez qu'Allah Très Haut vous a donné à votre mari et vous-même l'ordre de vous protéger et de protéger vos enfants contre l'enfer. L'affaire n'est pas négligeable. Bien au contraire, c'est extrêmement grave. Votre mari n'est pas le seul responsable de la famille. Vous aussi vous en êtes responsable au même titre que lui. À ce propos, le Très Haut dit: **Ô vous qui avez cru! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne.** (Coran, 66:6). Abdoullah ibn Omar (P.A.a) déclare avoir entendu le messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) dire: **Vous êtes tous des bergers et tout berger sera responsable de son troupeau. L'homme est un berger dans sa famille et sera responsable de son troupeau.. La femme est responsable dans son ménage et sera interrogée sur sa responsabilité. L'esclave est responsable de sa gestion des biens de son maître et sera interrogé sur sa responsabilité. Vous**



êtes tous responsables et serez interrogés sur vos responsabilités (Rapporté par al-Boukhari,853 et par Mouslim,1829).

Sachez que l'éducation des enfants ne passe pas par un excès de dureté ni de laxisme.

Les ulémas de la Commission Permanente ont été interrogés à propos de la meilleure méthode que les parents pourraient employer pour éduquer leurs enfants. Ils ont répondu en disant que la meilleure méthode est celle du juste milieu, celle débarrassée à la fois des excès et du laxisme puisque non accompagnée de cruauté inutile ni de laisser aller ou indifférence. Il s'agit alors pour le père d'éduquer ses enfants, de les instruire, de les encadrer en les orientant vers les mœurs vertueuses et les belles règles de conduite et en leur interdisant l'adoption de tout caractère dégradant.

Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.

Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz, Cheikh Abdourrazzaq Afifi et Cheikh Abdoullah ibn Ghoudayyan.

Fatawa de la Commission Permanente, 25/290-291.

Troisièmement, sachez que la loi sage vous ordonne d'apprendre la prière à vos enfants dès l'âge de sept ans et de les séparer au lit à l'âge de dix ans. Cette pratique a pour but de leur permettre de grandir bien et de leur assurer un bel avenir. Le fait qu'ils ne soient pas religieusement responsables parce que mineurs n'empêche pas de donner à leurs pères et mères ou tuteurs de les redresser. L'ordre sus indiqué est adressé à vous-même pas à eux, mais il vise à réaliser le bien pour vous comme pour eux.

Il en est de même de les habituer à bien traiter les autres, adopter de belles mœurs telles la pudeurs et surtout la chasteté. Dans ce cadre , on leur donne l'ordre de cacher les parties intimes de leurs corps donc de ne pas porter des vêtements serrés ou courts. Leur donner un tel ordre , c'est d'une part les éduquer dans la pudeur et dans la chasteté et, d'autre part les empêcher de susciter le plaisir charnel chez celui qui les regarde et de le tenter; que celui-ci soit un membre de



leurs familles ou un proche, par exemple. Il n'est pas possible que la loi religieuse vous ordonne de les séparer au lit puis vous permette de les laisser porter des vêtements courts ou serrés tout le reste du temps. Faites attention à la cause de l'ordre. Méfiez vous de provoquer la tentation ou la détérioration que des larmes, fussent elles aussi abondantes que l'eau de la mer, ou le regret et le remord, fussent ils aussi grands que l'espace, ne sauraient réparer!

Cheikh Muhammad ibn Salih al-Houthaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes: **Nous voyons souvent dans les assemblées regroupant femmes, jeunes garçons et jeunes filles de sept ans ou de près de sept ans, que certaines portent des vêtements courts ou serrés et d'autres se dotent d'une coiffure occidentale ou d'une coiffure qui ressemble à celle réservée aux garçons.. Quand nous parlons à leurs pères pour leur donner des conseils, elles rétorquent que ce ne sont que des enfants! C'est pourquoi nous espérons que votre éminence nous donne une explication détaillée concernant la manière correcte d'habiller les enfants et de les coiffer. Puisse Allah vous bénir.**

Voici sa réponse: «Il est bien connu que l'homme subit des influences à bas âge et les conserve même après l'âge adulte. C'est pourquoi le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) nous a donné l'ordre d'apprendre à nos enfant à prier à partir de l'âge de sept ans et de les frapper pour la faire à partir de l'âge de dix ans, c'est pour leur donner de bonnes habitudes car l'habitude s'impose à l'enfant. Si une enfant s'habitue à porter des habits courts qui s'arrêtent aux genoux, aux épaules ou aux coudes, elle perd la pudeur et finit par aimer cette manière de s'habiller, même une fois adulte. Il en est de même de la manière de se coiffer. La femme doit avoir une chevelure différente de celle de l'homme. Si elle se coiffe comme les hommes, elle leur ressemble. Or le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a maudit les femmes qui cherchent à ressembler aux hommes. Qu'on sache que la famille est responsable de ses enfants, de leur éducation et de leur orientation. C'est dans ce sens que le prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dit : **l'homme est un berger dans sa famille et il sera interrogé sur son troupeau.** Qu'on se méfie surtout du laisser aller. Qu'on veille sérieusement à bien orienter ses fils et filles afin qu'Allah Très Haut et Béni les redresse de manière qu'ils deviennent une source de joie pour leur auteur.» Al-liquaa ach-chahri,66/10.



Quatrièmement, si la pudeur, la chasteté et la décence sont inculquées à la fillette depuis le début de son éducation, elle nourrira volontiers le désir de porter le manteaux et le voile bien avant l'âge adulte. Si la fille grandit en portant des habits indécents à cause de la complicité passive des membres de sa famille, il faudrait que ses parents se ressaisissent et lui donnent conseils , rappels et orientations. Si cela reste inefficace, il faudrait alors employer des méthodes dures pour empêcher la fille à se livrer à sa passion et à se croire permise de faire ce que bon lui semble. Si vous laissez la fille faire pour la simple raison qu'elle refuse le port du manteau ou du voile, elle osera aller bien plus loin. Et voilà alors un signe précurseur du naufrage du bateau! Puisque la décision est laissée entre les mains des enfants. Nous réitérons la nécessité de commencer par privilégier la méthode douce dictée par l'espoir de pouvoir encore redresser. La dureté extrême ne devrait être employée que quand le sage capitaine du bateau le juge nécessaire.

Les membres de la Commission Permanente ont été interrogés en ces termes: **À partir de quel âge la fille doit elle porter le voile? Faut il l' imposer aux élèves malgré elles?**

Ils ont répondu ainsi: **quand une fille devint majeure, elle doit s'habiller de manière à couvrir toutes les parties de son corps y compris le visage et les mains, qu'elle soit élève ou pas. Son tuteur doit le lui imposer . Mais, auparavant il faut l'entraîner dans ce sens bien avant l'âge de la majorité pour lui en donner l'habitude et le lui faciliter.**

Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz, Cheikh Abdourrazzaq Afifi, Cheikh Abdoullah ibn Ghoudayyan, cheikh Abdoullah ibn Quaoud

Fatwa de la Commission Permanente (17/219-220).

Soyez la meilleure collaboratrice de votre mari quand il s'agit d'obéir à Allah et d'éduquer vos enfants. Méfiez vous de partager l'avis des ennemis de l'Islam qui qualifient l'application de la loi religieuse d'extrémisme. Si votre mari fait preuve de laxisme dans ses propres affaires, donnez lui des conseils, sermonnez le, inspirez lui la crainte d'Allah, Maître des univers. N'utilisez pas son exemple pour justifier le laxisme de vos enfants. Sollicitez l'assistance d'Allah, votre Maître, pour vous acquitter parfaitement de vos responsabilités. Nous demandons à Allah de vous assister à



faire ce qu'il agréé.

Nous avons mentionné dans la réponse donnée à la question n° [10016](#) comment doit on bien éduquer ses enfants et dans la réponse donnée à la question n° [10211](#) la méthode exacte d'instruire les tout petits et de les appeler à l'Islam..

Allah le sait mieux.